



LES NOVELLES

JOURNAL INDÉPENDANT DE LA FACULTÉ DE DROIT

A close-up portrait of a young man with curly brown hair, looking slightly to the right. He is wearing a white collared shirt under a blue and white vertically striped jacket. The background is a solid blue color.

JACQUES ENGLEBERT

LA FACE CACHÉE

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE - NUMÉRO 1 - OCTOBRE 2015

LA DEPOSITION JACQUES ENGLEBERT

PROFESSEUR DE DROIT JUDICIAIRE PRIVÉ ET AVOCAT

par Richard Vanwynsberghe, Maxime Violon et François Devillez

Pourquoi avez-vous entamé des études de droit et surtout, pourquoi le droit judiciaire ?

Mon grand frère était en deuxième licence de sciences politiques à l'ULB et kotait. Sa vie d'étudiant avait vraiment l'air très agréable et il m'a un jour dit : « Ne va pas travailler, fais l'unif, c'est super chouette ! Regarde, je m'amuse et je réussis ». Suite à cela, je me suis dit que j'allais entamer comme lui des études de sciences politiques. Mon frère m'a répondu que c'était « con et sans intérêt », les seuls cours intéressants étant ceux de droit. J'ai donc dit à ma mère que je ferais du droit. En dernière année, Madame Linsmeau, ma professeure de droit judiciaire, m'a conseillé de faire le concours « Fettweis » qui récompense le travail du meilleur étudiant de dernière année en droit judiciaire. Il s'agit d'un concours entre toutes les universités belges, dirigé par le Centre interuniversitaire de droit judiciaire. J'ai donc écrit un article, pour lequel j'ai obtenu le prix et qui fut publié ! A l'époque, quelques avocats m'ayant lu, étaient très surpris, n'ayant jamais été praticien, que j'aie un tel feeling pour le droit judiciaire. Il faut bien avouer que ce feeling, on l'a ou on ne l'a pas... Et moi je l'avais, sans vouloir me jeter des fleurs. J'ai ensuite été assistant de recherche (poste qui devait me permettre de rédiger une thèse de doctorat), assistant de droit judiciaire et enfin professeur. Et voilà

comment je suis tombé dedans !

Vous étiez, pendant un temps, professeur à Bruxelles et à l'Université de Mons. Pourquoi avoir abandonné votre charge à Mons ?

J'ai tout d'abord été assistant en droit judiciaire à l'ULB. J'avais renoncé, à l'époque, à faire une thèse de doctorat (passage obligatoire pour devenir titulaire d'un cours) et Hakim Boularbah venait d'achever brillamment ses études. Il commençait à rédiger sa thèse en droit judiciaire et m'a demandé si je

« Vous apprenez, j'enseigne »

postulerais à la succession de Madame Linsmeau. Je lui ai répondu que ce n'était pas dans mes plans. Monsieur Boularbah a été nommé à l'ULB et à l'Université de Mons, lors de sa création. Cependant, après quelques temps, il n'a plus voulu enchaîner les deux. Le manque de candidats me permit de lui succéder à Mons, alors même que je n'avais pas fait de thèse de doctorat. Il n'était alors pas prévu que, pour des raisons qui lui sont propres, il décide également d'arrêter de donner cours de droit judiciaire à Bruxelles. Cette place m'intéressait et, ma thèse

achevée, j'ai donné cours dans les deux universités. Mais il était très fatigant et peu valorisant de répéter deux fois la même chose.

En réalité, vous avez choisi l'université la plus prestigieuse...

J'ai plutôt choisi mon université, celle au sein de laquelle j'ai suivi tout mon cursus. Je n'ai pas d'affinités particulières avec Mons, alors que j'ai un lien affectif avec Bruxelles. Votre remarque est quand même intéressante parce que, quand on a créé l'Université de Mons, on ne voulait pas qu'elle devienne une sorte d'« ULB produit blanc ». Or on constate tout de même aujourd'hui que les jeunes professeurs commencent leur carrière à Mons et migrent à Bruxelles dès qu'une place se libère.

Pourquoi les étudiants sont-ils si mauvais en procédure judiciaire ?

On parle bien de procédure civile ou de procédure pénale. La « procédure judiciaire », ça n'existe pas ! Vous avez donc la réponse à votre question (rires) ! En réalité, ces taux d'échecs s'expliquent par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la difficulté du cours de procédure, notamment parce que c'est une matière abstraite. Il est difficile d'en intégrer les concepts et, l'étudiant, ni très vaillant, ni très anticipateur, n'étudie que rarement son syllabus



avant le cours oral. Ensuite, le fait que certains collègues soient moins regardants. Cela donne une fausse image aux étudiants de l'exigence générale qu'un professeur peut avoir à leur égard. Déjà, quand j'étais à l'université, tout le monde prenait le cours de protection de la jeunesse qui garantissait souvent l'attribution d'un 18/20. Il y a des cours bidons. Le besoin de reconnaissance de l'être humain pose problème car il forme de mauvais parents et de mauvais professeurs. Personnellement je m'en fous d'être apprécié ou aimé par les étudiants, ce n'est pas mon job. J'ai une mission: enseigner ! Enfin, il y a un problème d'étude. Parlons, par exemple, de ma question d'examen sur

le «plan Justice», considérée comme «scandaleuse» par certains étudiants. Seulement 20 étudiants sur 280 y ont répondu correctement. Cela signifie simplement que 90 % de mes étudiants ont fait l'impasse sur la note complémentaire de 17 pages traitant du sujet. Quand on fait l'impasse sur une partie du cours, on assume. Et on ne vient pas me dire que c'est « scandaleux », mais au contraire qu'on est vraiment des nuls parce qu'on avait que 17 pages à étudier et que ce n'était que du par cœur. Cela pose problème parce que le niveau d'exigence a fort diminué. Et cela s'explique probablement par la disparition de la distance entre étudiants et professeurs. Les étudiants n'acceptent plus l'autorité. Alors que,

dans la vie, il y a toujours une forme d'autorité et de hiérarchie. Dans le cas d'espèce, je suis le professeur et vous, vous « savez » juste étudier. Enfin vous savez... vous devriez juste savoir étudier ! En conclusion, je suis le premier déçu. Je trouve que je m'investis beaucoup dans mon cours. D'ailleurs, j'adore donner cours.

De là votre fameuse déclaration selon laquelle il existe un contrat entre les étudiants et la société, duquel découle une obligation d'excellence en leur chef. Avec, selon vous, « un investissement parfois à fonds perdus » concernant certains d'entre eux...

Je suis d'accord qu'on ne foute rien, si les parents payent le minerval et les 40000 euros que coûte chaque étudiant à la Communauté française. Les étudiants coutent une fortune à la société. Cet argent pourrait servir à des plus pauvres, à des biens plus nécessaires. La moindre des choses serait de se sentir redevable. C'est un luxe qu'on vous offre, et il faut en être digne. Par ailleurs, le taux d'échec n'est pas tout à fait nouveau. Déjà, quand j'étais étudiant, il y avait 50% d'échec à l'examen de Van Omm. Il y aura toujours une petite minorité qui réussit très bien, et une grande majorité de pas très bons. Je pense malheureusement qu'il y a actuellement une volonté politique claire, favorable à la réussite de tous. Tout le monde doit réussir son CEB, tout le monde doit réussir son CESS, tout le monde doit réussir l'université. Je trouve ça débile. On fixe presque le taux de réussite par décret. Mais si vous avez un diplôme avec une réussite de 10/20, cela implique que, dans le cadre de votre vie professionnelle, vous manquerez un délai sur deux ? Vous ne restez pas un mois au barreau en

ratant un délai sur deux... Je sais très bien qu'un jour, on viendra me voir en me demandant de cesser car trop d'étudiants migreront à Saint-Louis (où il n'y a ni Englebert ni tel ou tel professeur...) et que nous risquerons de perdre une partie de notre financement.

Avez-vous remarqué une différence de niveau entre les étudiants de l'Université de Mons et ceux de L'ULB ?

Ayant donné cours aux étudiants de Mons et de Bruxelles, en même temps pendant plusieurs années, je peux affirmer que c'était la même chose. La médiocrité était partagée (rires).

Monsieur Taton a battu votre record d'échecs à Mons cette année, on parle de 92 % en première session. Qu'en pensez-vous ?

Mon taux d'échec était de 88 %, mais la différence est marginale. D'ailleurs, en prenant en compte la seconde session, le taux de réussite est le même.

Finalement, pourquoi ne pas avoir transformé votre examen écrit en un examen oral ?

En réalité c'est un double problème. De temps d'abord. Je désirais mettre en place un examen oral cette année mais cela impliquait d'interroger les étudiants durant un mois continu, de 13 à 20h., je serais devenu fou ! J'ai du y renoncer car j'ai une vie de famille. D'autre part, les étudiants affirment que cela perturberait leur horaire d'examen et créerait des inégalités, n'ayant pas tous le même nombre de jours d'étude en session. Sauf qu'il y a eu neuf mois avant, mais ça tout le monde oublie ! Personnellement je regrette qu'il y ait beaucoup moins d'oraux. Lorsque j'étais jeune, tous



mes examens étaient oraux et je ne suis d'ailleurs pas certain que j'aurais réussi les écrits... En droit matrimonial, pendant l'oral, j'ai inventé des arrêts, la date et la page de la Pasicrisie, et c'est passé comme une lettre à la poste (rires) !

« Je prédis que la justice civile va être privatisée dans les années à venir »

Quelle est la réponse la plus débile que vous ayez lue de la part d'un étudiant dans une copie d'examen ?

Il y en a trop. La Cour de cassation de Mons, ça revient de temps en temps...

Et la plus grosse bourde d'un confrère ?

Une avocate, en référé, alors que le juge était en train de fixer une remise de l'audience et lui demande quelle date l'arrangerait, a répondu : « c'est pas urgent »... C'est pas urgent en référé ?

Qu'avez-vous pensé de la Revue et du personnage que l'on vous y a prêté ?

Je suis venu à la Revue de l'ULB l'année passée pour encourager l'investissement important qu'elle nécessite en terme d'organisation. J'ai été très agréablement surpris. L'étudiant me représentait très bien. J'ai d'ailleurs annoncé, lors du cours de DJP qui a suivi, que j'étais content que l'on sache que je ne « jetais pas les points à la figure » !

Que pensez-vous du baptême étudiantin ?

Je n'ai pas fait mon baptême. En première année je suis sorti comme un dingue, mais je n'avais pas de plaisir à traîner avec les comitards, comme je n'ai actuellement pas de plaisir à uniquement sortir avec des avocats au barreau. Je suis un peu réticent à rester cantonné à mon petit milieu. Mais si ça vous amuse... Ce qui par contre, me dérange et de plus en plus, c'est que mon domicile, à Namur, se trouve en face des Facultés, ce qui implique que j'entend tous les jours les festivités du baptême. Et ça gueule, ça gueule ! Récemment, en rentrant chez moi, je suis passé devant des bleus gueule en terre, sur lesquels des comitards hurlaient. Je me rappelle m'être

dit, à cet instant, qu'il ne fallait pas grand chose pour que ces personnes deviennent les kapos d'un centre fermé pour réfugiés. Il y a quelque chose dont j'ai du mal à percevoir le sens, humainement parlant...

Au cours, il vous arrive souvent de critiquer les avocats ne maîtrisant pas la procédure. Vous la connaissez sur le bout des ongles. Certains confrères vous considèrent-ils dès lors comme un « simple procédurier » ?

Un procédurier, c'est péjoratif. C'est quelqu'un qui utilise la procédure à mauvais escient, pour retarder, pour faire du chiffre. Et ça, c'est sans intérêt. Ce n'est pas ce que je fais. Il faut savoir que l'argument de procédure engage directement la responsabilité de l'avocat adverse, contrairement aux arguments purement juridiques. On devient donc personnellement responsable devant son client ou le juge. Cela peut crisper. C'est pour ça qu'en province, on met souvent la procédure de côté sous le sceau de la confraternité : « Allez confrère vous n'allez pas demander l'écartement de mes conclusions tardives, et en échange je ne le ferai pas non plus pour vous lorsque ça vous arrivera ! ». Mais tout ça sur le compte de qui ? Du client bien évidemment. In fine, c'est lui qui paye. Quand on me demande ça, je le propose à mon client, qui évidemment ne me dit pas : « Ah oui bien sûr qu'on ne va pas demander d'écarter ses conclusions ». Pour tout vous dire, j'ai même eu un dossier dans lequel un bâtonnier m'a proposé ce genre d'arrangement confraternel ! Je ne demande pas que les étudiants connaissent la procédure juste pour le principe, je veux qu'ils puissent défendre les justiciables. Et ne pas entendre ensuite, que Monsieur Englebert n'a pas su la leur apprendre

correctement.

En tout cas, il est certain que vos anciens étudiants ne rêvent que d'une chose : vous battre au niveau procédural sur un dossier !

Je trouve cela très sain ! Quand j'étais stagiaire, ce que j'adorais le plus était



d'avoir un grand avocat comme adversaire. La première fois que j'ai plaidé contre Van Ommeslaghe, j'étais fou de joie et d'ailleurs, je l'ai battu !

Vous avez battu Van Omm' ?

J'ai battu Van Omm'. Je n'ai pas toujours gagné quand j'avais un grand en face de moi. Mais il faut garder cet objectif en tête, sinon ne faites pas le barreau. Le métier d'avocat implique toujours une part de fight. Et si l'on a pas envie de se surpasser pour gagner c'est bien dommage. Pas pour soi, mais pour le client. Et plus particulièrement quand

l'on a très peu de chance de gagner, voire aucune chance.

Ce serait effectivement dommage pour le client, surtout au vu du « prix » de la Justice...

La TVA à 21%, couplée aux droits de greffe, rend la chose surréaliste. La Justice est devenu un produit de luxe. Mais cela découle d'une volonté politique : c'est le néo-libéralisme qui fait de la Justice un marché et non plus un pouvoir ou un service public. La seule politique du gouvernement actuel est une politique du chiffre. Je vous prédis que la justice civile va être privatisée dans les années à venir. Le barreau et l'avocat en toge sont en voie de disparition. Ce n'est pas réjouissant, j'en conviens... Mais ce monde vous appartient. C'est à vous de construire la société de demain et de dire que vous ne voulez plus de ce monde-ci !

Un très grand merci à Jacques Englebert pour sa participation à cette déposition !

N.B. : L'homme que vous pouvez apercevoir sur la couverture de notre journal était bel et bien l'actuel titulaire du cours de droit judiciaire, Monsieur Jacques Englebert, à l'âge de 16 ans. Membre dans sa prude jeunesse d'un groupe de pop, il y jouait de la basse et portait avec élégance la demi-mèche frangée. Vous brûlez de voir le clip vidéo d'un de ses hits ? Nous dévoilerons tout, sous peu, sur notre page Facebook avec la version complète de cette interview !